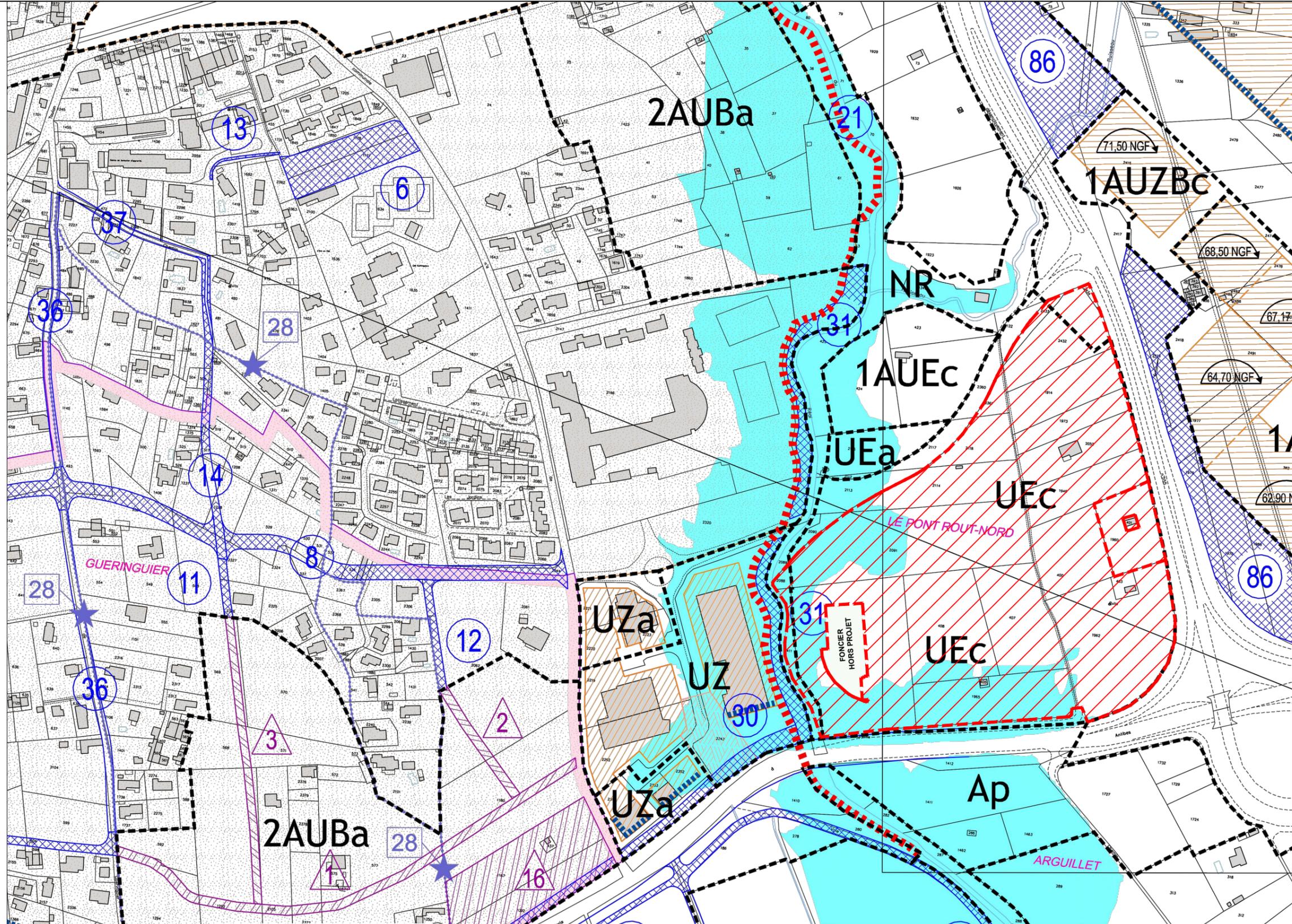




CENTRE COMMERCIAL "HYPER U" EXTENSION DE LA SURFACE DE VENTE DE L'HYPERMARCHÉ - LES ARCS SUR ARGENS -



- Limite de zone ou de secteur
- Emplacement réservé pour voirie
- Élargissement pour voirie
- Emplacement réservé pour piétonnier
- Secteur de mixité sociale au titre du L. 123-1-16*
- Report aux orientations particulières d'aménagements
- Périmètre d'attente d'un projet d'aménagement global (PAPAG)
- Servitude au titre du L. 123-2b
- Servitude au titre du L. 123-2c
- Accès de principe
- Zone non aedificandi
- Zone non altius tollendi
- Alignement, ancrage des bâtiments
- Axe d'implantation
- Zone d'implantation
- Bâti remarquable au titre du L.123-1-7*
- Réseau d'irrigation et ouvrage remarquable au titre du L.123-1-7*
- Espace boisé d'intérêt paysager au sens du L.123-1-7*
- Plantations à réaliser
- Risque de mouvement de terrain
- Terrains cultivés à protéger
- Zone de risque inondation, se reporter aux pièces correspondantes du PLU (9.1, 9.2)



SARL RBAA

AGENCE D'AVIGNON : ZAC St Anne - 104 rue Louis Lépine 84 700 SORGUES
TÉLÉPHONE 04.32.44.85.50 - FAX 04.90.81.00.67
E.MAIL : contact@rbaa.fr

Stéphane Paturel

EMPRISE PLU

| | |
|------------------|-----------------------|
| Date: 29.08.2017 | DOSSIER N° 83.16.1542 |
| Echelle: | |
| Dessin CM | |
| MODIFICATION | |
| | PIECE N° |